



# BULLETIN DE TOURNES

N° 62

20 décembre 2023

## **Désolé...**

*Madame, Monsieur,*

*Je suis au regret de vous annoncer l'arrêt de ma fonction de Maire.*

*Déjà mis à l'épreuve il y a deux ans, suite à un premier accident, je viens de subir une nouvelle alerte et un deuxième AIT avec un passage d'une semaine à l'hôpital, dans le service de neurologie. J'ai eu beaucoup de chance car cela aurait pu être beaucoup plus grave. Cet incident est survenu suite à un stress et une grande fatigue que je ne parviens pas à maîtriser.*

*Je suis prévenu : les risques de récurrence sont réels et un AVC (avec séquelles) est souvent la conclusion de cet état. Je dois prendre un long repos et je ne peux demeurer Maire du village. Je suis navré de devoir arrêter ma fonction avant la fin de mon mandat. J'espère pouvoir encore rendre des services en tant que conseiller municipal et échanger avec vous.*

*Je vous assure toutes et tous de ma sincère considération et je garderai de ma fonction de Maire un souvenir impérissable.*

*Bien à vous,*

**Gérard CARBONNEAUX**  
**Maire de Tournes**



# Les décisions du Conseil Municipal

---

## Réunion du 13 décembre 2023 - 18h00

Le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr).

### Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRE, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, Mme Morgane PETIT, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Chantal VAN DEN ABEELE. M. Gwénaél WEBER.

### Absents ayant donné pouvoir

M. Thibault FAY (pouvoir à Mme Aline HAPLIK)

Mme Mathilde RENOLLET (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)

### Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des précédentes séances des 26 octobre et 3 novembre 2023 sont approuvés.

### Informations sur les décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

#### **Décision n° 2023/30 – Commande 1172023 du 17/10/2023**

Société TRENOIS DECAMPS – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES : achat d'un kit niveau laser et ses accessoires, pour un montant TTC de 1 042,80 euros.

#### **Décision n° 2023/31 – Commande 1312023 du 07/11/2023**

Société TELLAM IMPRIMEUR – 08090 AIGLEMONT : impression du magazine Tournes Info 2024, pour un montant TTC de 2 100,0 euros.

#### **Décision n° 2023/32 – Commande 1322023 du 07/11/2023**

Cabinet d'architectes TDA – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES : réalisation d'une proposition d'aménagement du bâtiment des services techniques, pour un montant TTC de 1980,00 euros.

#### **Décision n° 2023/33 – Commande 1382023 du 14/11/2023**

Entreprise NIAY – 08090 DAMOUZY : pose d'une chaudière condensation dans l'appartement communal sis au 17 rue de la Citadelle, pour un montant TTC de 4 166,19 euros.



**Décision n° 2023/34 – Commande 11402023 du 16/11/2023**

Société SARP Grand Est – 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES : nettoyage d'avaloirs, pour un montant TTC de 1 016,40 euros.

**Décision n° 2023/35 – Commande 1422023 du 22/11/2023**

Sarl Bureau d'études DUMAY – 08200 SEDAN : mission d'accompagnement concernant le déclassement d'un délaissé de voie communale, pour un montant TTC de 3 900,00 euros.

**Décision n° 2023/36 – Commande 1482023 du 04/12/2023**

VEUVE AMBAL – 21200 MONTAGNY LES BEAUNE : achat de boisson, pour un montant TTC de 1 028,16 euros.

**Décision modificative 2023/07 au budget primitif 2023**

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

• Art. 6411 :	+ 11 000,00 €	• Art. 613 :	- 2 000,00 €
• Art. 6413 :	+ 500,00 €	• Art. 61521 :	- 3 000,00 €
• Art. 6450 :	+ 7 500,00 €	• Art. 615221 :	- 5 000,00 €
		• Art. 61551 :	- 4 000,00 €
		• Art. 61558 :	- 5 000,00 €
Total :	+ 19 000,00 €	Total :	- 19 000,00 €

**Engagement des dépenses d'investissement 2024**

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget.

**Avenants au marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports et de loisirs**

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer les avenants suivants, concernant le marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports.

- Avenant n°4 au lot 01 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE, pour un montant de 1 935,88 € TTC, portant le marché initial à 419 053,68 € HT.
- Avenant n°2 au lot 09 avec l'entreprise GRASSO, pour un montant de 341,40 € TTC, portant le marché initial à 75 305,50 € HT.
- Avenant n°2 au lot 12 avec l'entreprise CFB. pour un montant de 590,50 € TTC, portant le marché initial à 27 169,50 € HT.
- Avenant n°3 au lot 17 avec l'entreprise ID VERDE, pour un montant de 5 805,24 € TTC, portant le marché initial à 60 584,21 € HT.



### **Exonération des pénalités de retard pour le marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports et de loisirs**

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à ne pas appliquer les pénalités pour retards de travaux prévus au CCAP du marché pour la construction d'un complexe de sports et de loisirs.

### **Approbation du projet de rénovation des ateliers municipaux**

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de réfection des ateliers communaux pour un montant estimatif HT de 250 000 € et son plan de financement et autorise le maire à solliciter toutes subventions.

### **Projet de déclassement d'un délaissé de voirie communale et lancement d'une enquête publique**

A l'unanimité, le Conseil décide de lancer la procédure de cession d'un délaissé de voie communale au lieu-dit Impasse du Pâquis Barré et de lancer une enquête publique en vue de recueillir l'avis des riverains et de toutes autres personnes intéressées. Il autorise le Maire à passer un marché de service avec le Bureau d'études DUMAY pour un montant HT de 3 250 € soit 3 900 € TTC pour la réalisation des études et prestations nécessaires au montage du dossier d'enquête publique et au suivi administratif.

### **Approbation du règlement intérieur de la salle multisport**

A l'unanimité, le Conseil approuve le principe de la mise à disposition de la salle multisport et le projet de règlement intérieur.

### **Élection des délégués au Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire de Tournes**

A la suite de la démission du Président du Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire de Tournes, le Conseil est amené à procéder à une élection complémentaire de ses délégués. A l'unanimité, sont élus :

- Délégués titulaires : Mme Aline HAPLIK, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. PRZYBYLSKI Johann.
- Délégués suppléants : Mme Pascale ANSELMO, Mme Corinne BOCQUET, M. Philippe CLAUSSE, Mme Morgane PETIT.

### **Démission du Maire**

M. CARBONNEAUX informe le Conseil Municipal qu'il a présenté au Préfet sa démission de Maire pour raison de santé. Il reste conseiller municipal. De nouvelles élections du Maire et des adjoints devront intervenir en janvier 2024.

La séance est levée à 21h10.



# Informations aux habitants

---



## Affaires administratives

### ◆ Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à venir se faire connaître en mairie.

### ◆ Recensement citoyen

Si votre enfant vient de fêter ses 16 ans, il doit se faire recenser en mairie avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Cette démarche peut être faite par le jeune ou l'un de ses parents, avec les trois documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide,
- livret de famille à jour,
- justificatif de domicile.



## Réglementation

### ◆ Contrôle des assainissements non collectifs : une obligation

Ardenne Métropole a missionné FLAMME ASSAINISSEMENT pour contrôler les installations d'assainissement non collectif. Ce contrôle concerne les habitations, entreprises, exploitations agricoles et autres... de la commune, notamment rue de la gare, qui ne sont pas raccordées.

Les propriétaires concernés ont reçu un courrier de FLAMME ASSAINISSEMENT leur fixant un rendez-vous. Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, ce contrôle est obligatoire. Il aura lieu tous les 6 ans et son coût est la charge du propriétaire. Rappelons que ce dernier est exonéré de la taxe d'assainissement.

### ◆ Déploiement de la fibre optique par Losange : bon à savoir !

Pour connaître l'éligibilité de son logement à la fibre, il est possible de consulter le site internet de Losange : <https://www.losange-fibre.fr/>

Si le logement n'est pas référencé et qu'aucuns travaux de génie civil ne sont nécessaires sur le domaine public, il faut alors procéder à son référencement sur le site : <https://www.losange-fibre.fr/referencer-sa-nouvelle-adresse/>

Si une adduction doit être construite, une demande de raccordement doit être faite à partir du site : <https://viedureseau.losange-fibre.fr/>

Une fois le logement éligible, le client peut faire une demande auprès de son fournisseur d'accès internet.



## Vie associative

### ◆ Le concert de Noël de Diapason

Le 17 décembre dernier, le Chœur Diapason de Tournes et l'Harmonie de Rimogne ont fêté l'arrivée de Noël dans l'Église Saint-Martin. Un beau cadeau pour tous les mélomanes venus nombreux écouter les choristes de Diapason et les musiciens de l'Harmonie.

### ◆ Vœux du maire

Le Maire et les membres du Conseil Municipal présenteront leurs vœux à la population le samedi 13 janvier 2024, à 19h30, à la salle des fêtes.

### ◆ Concert de début d'année

L'Harmonie SNCF donnera un concert le dimanche 28 janvier 2024 à 15h00 à la salle des fêtes. L'entrée est gratuite.



## Travaux et urbanisme

### ◆ Réception de la salle multisport

Après plus d'une année de chantier, la construction de la salle multisport touche à sa fin. La réception des travaux est intervenue le 12 décembre et la levée des réserves le 20 décembre. Les associations sportives pourront commencer leurs activités dans ce nouvel équipement dès janvier 2024.

Quelques aménagements extérieurs resteront à réaliser, en particulier l'implantation du gazon et des derniers arbustes qui ne pourra intervenir qu'au printemps prochain.

### ◆ Vente de la salle d'activités culturelles et sportives

Ainsi qu'en a décidé le Conseil Municipal, la salle d'activités culturelles et sportives jouxtant la nouvelle maison de santé, rue de la gare, a été vendue afin d'y transférer la pharmacie de Tournes, actuellement située rue Dupont. Après les quelques mois de travaux nécessaires à la transformation des locaux, la patientèle aura ainsi l'avantage de trouver sur le même site une maison de santé et une pharmacie.



## Affaires sociales

### ◆ Un mois de décembre très occupé pour le CCAS

Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni de manière informelle à



deux reprises en novembre. Il est vrai que, traditionnellement, le mois de décembre est synonyme de forte activité pour le CCAS de la commune et que les activités qui s'enchaînent nécessitent beaucoup de préparation.

C'est d'abord le repas des anciens, animé cette année par le DJ Jean-Luc Bertrand, qui s'est tenu le 3 décembre, avec près d'une centaine de convives qui ont apprécié le repas préparé par le traiteur MatMin.

Sans perdre de temps, les membres du CCAS ont procédé dès la semaine suivante à la distribution en porte à porte d'une centaine de colis gourmands aux anciens n'ayant pas participé au repas.

Et pour finir cette folle première quinzaine de décembre, le Saint-Nicolas a distribué aux enfants, le 10 décembre, bonbons et friandises après le spectacle suivi par 140 personnes, enfants et parents réunis autour des crêpes et des gaufres préparées par les membres du CCAS.



## Services et commerces

### ◆ Une nouvelle boulangerie à Tournes

La Maison BILLARD a ouvert une nouvelle boulangerie - chocolaterie – pâtisserie à Tournes, à l'entrée du Parc d'Activités Ardenne Émeraude.

Nul doute que les habitants du village apprécieront les services de ce nouveau commerce de proximité.

Pour être complet, précisons que le siège social de l'entreprise et les laboratoires de fabrication ont également été transférés sur ce même site.



## A noter sur vos agendas

**13 janvier 2024 :** 19h30 – Salle des fêtes – Vœux du maire

**28 janvier 2024 :** 15h00 - Salle des fêtes – Concert de l'Harmonie SNCF



*Le Maire et ses adjoints,  
Les Conseillers Municipaux,  
Les membres du personnel communal,*

*Vous souhaitent  
un joyeux Noël et  
une très belle année*



### MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

**Horaires d'ouverture :**

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

**Contacts:**

- M. le Maire : [mairie.tournes@orange.fr](mailto:mairie.tournes@orange.fr)
- Mme BEGLOT : [accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Mme TORELLA : [mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Site Internet : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)
- Page Facebook : [www.facebook.com/tournes.fr](http://www.facebook.com/tournes.fr)